

## RAPPORT DU CHAPELAIN CATHOLIQUE.

ST. JEAN, N. B.,  
4 février 1875.

MESSIEURS.—C'est pour moi une source de grande consolation de pouvoir déclarer dans ce rapport pour 1874, que la conduite des détenus, confiés à ma sollicitude pastorale, pendant le cours des divers exercices religieux qu'ils ont suivis, a été des plus satisfaisantes. Le service divin a lieu tous les dimanches, et un fait consolant, qui témoigne des bonnes dispositions des détenus, c'est de les voir toujours empressés à assister avec piété et recueillement à tous ces exercices religieux, et faire preuve d'un désir sincère d'en profiter. Les excellentes instructions qui leur sont données tous les dimanches semblent produire une impression profonde sur les esprits de ces pauvres malheureux, que l'on trouve pour la plupart dans le chemin de la perdition faute d'enseignements religieux et des avantages d'une éducation morale.

Les officiers de l'institution n'ont qu'à se féliciter de la bonne volonté et de l'obéissance respectueuse que témoignent les détenus dans l'accomplissement de leur tâche journalière et l'assistance aux différents exercices qu'ils sont tenus de suivre.

Je suis heureux de constater que la meilleure entente existe entre toutes les personnes de nationalité et de croyances différentes, qui sont attachées à cette institution et qui toutes font leur possible pour bien s'acquitter de leurs devoirs suivant la dictée de leur conscience, sans s'occuper des affaires des autres, comme aussi sans redouter aucune intervention étrangère. J'attache un grand prix à cette bonne entente, qui rend plus facile et plus agréable la tâche du chapelain, tout en rendant aussi ses travaux plus féconds en bons résultats.

La bienveillance que je rencontre constamment chez le préfet ainsi que chez les officiers qui sont placés sous ses ordres fait que je puis m'acquitter avec plaisir et satisfaction des devoirs qui me sont imposés.

La bibliothèque ne contient encore qu'un très-petit nombre de volumes, qui ont tous été lus déjà plusieurs fois par les détenus. Et comme on témoigne en général du goût pour la lecture et qu'on soupire ardemment après de nouveaux livres, je me suis adressé, en conséquence, au préfet, qui, avec beaucoup de bienveillance, m'a promis de me remettre la balance de l'argent qui avait été voté pour la bibliothèque catholique, et qui me permettra pour le moment de me procurer un nombre de volumes suffisant.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-humble serviteur,

JOSEPH MICHAUD, prêtre,

*Chapelain catholique du pénitencier de St. Jean.*

Aux directeurs des pénitenciers du Canada, Ottawa.

## RAPPORT DU CHAPELAIN PROTESTANT.

ST. JEAN, N. B.,  
1er janvier 1875.

MESSIEURS,—Je dois mentionner dans ce rapport qu'il m'a été permis, pendant le cours d'une nouvelle année, de remplir tous les devoirs de mon ministère. Les faits qui surgissent pendant une année, ressemblent tellement à ceux de l'année précédente presque sous tous les rapports, qu'ils offrent bien peu de matériaux propres à composer un rapport. Et pourtant je désire faire quelques observations particulières.

La conduite des hommes pendant le service divin, les dimanches comme tous les mercredis, a toujours été satisfaisante, bien qu'ils se soient trouvés placés, comme je dois le déclarer, dans des circonstances, peu favorables.

En effet, l'endroit où se célèbre le service divin est le réfectoire même, et il est impossible que ce fait ne frappe pas l'esprit pendant le cours même des exercices religieux. La loi, qui préside à l'association des idées dans l'esprit de l'homme, s'affirmera en dépit de tout. Le respect pour les choses saintes se trouve affaibli presque inévitablement, lorsque les livres de prière et les bibles se trouvent placés sur les mêmes tables, d'où l'on vient d'enlever les couverts qui ont servi au déjeuner et au dîner. J'espère donc qu'avant longtemps on nous donnera une salle convenable, qu'on